La communauté Mvog Belinga-Ekang 2 demandent la liberté provisoire pour Amougou Belinga.

Dans une lettre signée le lundi 13 mars dernier, des ressortissants de la Communauté Mvog Belinga – Ekang II demandent la liberté provisoire pour l'homme d'affaires Jean Pierre Amougou Belinga, placé sous mandat de détention provisoire à la prison principale de Kondengui pour « complicité de torture » dans le meurtre du journaliste Martinez Zogo.

Par ailleurs, la communauté Mvog Belinga-Ekang 2 dans son communiqué, appelle les « influenceurs et autres cyber-francs-tireurs nationaux et de la diaspora confondus, ainsi qu'aux médias à faire preuve de tempérance ».

CERCLE DE REFFLEXION POUR L'ORTHODOXIE MVOG BELINGA

ASSASSINAT DE MARTINEZ ZOGO

COMMUNIQUE DE LA COMMUNAUTE MVOG BELINGA-EKANG N°2

Dans la nuit du 3 au 4 mars 2023, le premier segment de la justice allant des Officiers de Police Judiciaire (OPJ) au Commissaire du Gouvernement a rendu son tablier dans l'affaire de l'assassinat du journaliste Martinez ZOGO.

Ainsi, l'on a noté que :

- Les collaborateurs de l'homme d'affaires, Président Directeur Général du Groupe l'Anecdote, Jean Pierre AMOUGOU BELINGA ont été mis en liberté ;
- L'homme d'affaires, ZOMLO'O des ZOMLO'O MVOG BELINGA, lui a été placé sous mandat de détention provisoire pour complicité de torture avec aide ;

La communauté **MVOG BELINGA-EKANG**, fidèle à son engagement de faire confiance aux institutions de la République et notamment à la Justice Camerounaise, pour des raisons évidentes, suit avec beaucoup d'attention ce dossier et retient qu'à ce stade de la procédure, les premières conclusions de l'enquête ne désignent L'HOMME D'AFFAIRES JEAN PIERRE AMOUGOU BELINGA, NI COMME L'ASSASSIN, NI COMME LE COMMANDITAIRE DE L'ASSASSINAT DE MARTINEZ ZOGO ;

La Communauté **MVOG BELINGA-EKANG**, note que la procédure devant conduire à l'établissement de la vérité dans cette macabre affaire va se poursuivre et que le deuxième maillon de la chaîne judiciaire va prendre la relève. Il s'agit de l'information judiciaire. Le juge d'instruction qui n'est pas lié par les résultats et les qualifications de l'enquête préliminaire, va reprendre l'examen des faits de la cause en les confrontant aux éléments de preuve à sa disposition avec l'audition de ceux qu'il aura préalablement inculpés ainsi qu'éventuellement d'autres personnes. Cet exercice lui permettra de se prononcer sur la suffisance ou non des charges pesant notamment sur Jean Pierre AMOUGOU BELINGA.

Il s'agit donc d'une lourde mission qui incombe au Juge d'instruction.

Pour cette deuxième phase de la procédure, la Communauté **MVOG BELINGA-EKANG**, tout en appelant les uns et les autres à la patience mais à beaucoup de vigilance, afin que l'information judiciaire se déroule dans la plus grande sérénité, en toute indépendance, pour la consécration de l'Etat de droit et la mise en œuvre efficace des mécanises conduisant à un procès juste et équitable :

1- **Exhorte la communauté des influenceurs et autres cyber-Francs-tireurs nationaux et diaspora confondus ainsi que les médias de toutes catégories à beaucoup de tempérance et de mesure ;**

2- Appelle les autorités hiérarchiquement supérieures, à un niveau ou un autre, au juge d'instruction à faire preuve de beaucoup de responsabilités et de neutralité ;

3- Convoque le professionnalisme, l'objectivité et l'indépendance du Juge d'instruction ;

4- Prie les autorités judiciaires, eu égard à la présomption d'innocence dont bénéficie JEAN Pierre AMOUGOU BELINGA, et au regard de sa qualité indéniable de créateur de richesses et d'emplois, de lui donner la possibilité de conduire ses affaires tout en restant à la disposition de la justice, le fleuron Groupe l'Anecdote constituant une forte caution judiciaire.

« Anë na odzeñg toñ kup a nlô nde ene akol. Biwok biwok... Bingum bingum ! »

BELING'MOMBO, AVUD OVON !

Fait à Yaoundé le 13 mars 2023